



APPEL À CONVOYEURS ÉTÉ 2022



Comme tous les ans, nous sommes à la recherche de convoyeurs pour accompagner les enfants en colos CCAS.

Être convoyeur c'est quoi ?

- ☀️ C'est accompagner des enfants jusqu'à leur lieu de vacances en bus ou en train en veillant à leur sécurité

Qui peut être convoyeur ?

- ☀️ TOUS les agents actifs ou retraités, leurs conjoints et leurs enfants majeurs

Pourquoi un appel à convoyeur si tôt alors que les colos d'été sont encore loin ?

- ☀️ Parce qu'une fois que les enfants sont affectés (les résultats tomberont le 19 avril 2022), une réunion a lieu entre toutes les CMCAS de notre secteur afin de définir qui met les convoyeurs pour chaque lieu et date.

Le fait de connaître à l'avance les disponibilités des convoyeurs permet, lors de cette réunion, à l'agent de la CAS de les affecter immédiatement et de les prévenir au plus tôt de leur lieu de destination.

Cela permet également à l'agent de votre CAS en charge des colos d'avoir une visibilité sur les volontaires et de ne pas se retrouver en difficulté de recherche.

Pourquoi être convoyeur ?

- ☀️ Pour que vos enfants ou les enfants de vos collègues puissent continuer à partir en colo...

Où vais-je aller ?

- ☀️ Vous pouvez faire le trajet jusqu'à la colo ou jusqu'à une gare parisienne. C'est lors de la réunion de préparation que les trajets sont définis puisqu'ils doivent être en corrélation avec les autres CMCAS ainsi qu'avec les horaires de train.

Combien de temps cela va prendre ?

- ☀️ Si vous faites un voyage national, vous devez être absent 2 jours par trajet (cf tableau en 2^{ème} page).
- ☀️ Si vous faites un voyage régional ou jusqu'à Paris, le trajet « aller-retour » se fait sur la même journée.
⇒ **Mais**, quelle que soit la destination vous avez la possibilité de nous demander des billets de train spécifiques si vous souhaitez rester un peu plus longtemps sur place.

Comment faire si je travaille ?

- ☀️ Si votre chef de service valide votre absence en dehors de votre période de congés annuels, la CAS s'occupe d'effectuer une demande de détachement afin que la Direction prenne en charge **1 journée** au titre du voyage. Si vous devez être absent un 2^{ème} jour, il faudra le poser en congés.

N'hésitez plus, inscrivez-vous en complétant le formulaire

AVANT VENDREDI 29 AVRIL 2022

Les enfants comptent sur vous !



CONVOYAGES ÉTÉ 2022



Pour tous renseignements vous pouvez contacter
 Cindy HOFF ✉ cindy.hoff@asmeg.org

Document à retourner par courrier ou mail **au plus tard le vendredi 29 avril 2022**

NOM **Prénom**

Portable **@**

VOUS ÊTES :

- RETRAITÉ(E)
 AYANT-DROIT Merci de préciser : CONJOINT ENFANT MAJEUR
 ACTIF Entreprise d'appartenance* : UEM réséda efluid

Vous pouvez convoier plusieurs fois : OUI NON

Vous souhaitez effectuer le ou les convoies avec** :

	SESSIONS	TRAJET ALLER		OK	TRAJET RETOUR		OK
		DU	AU		DU	AU	
REGIONAL							
JUILLET	S12	lundi 11			vendredi 22		
	S22				dimanche 17		
	S24	lundi 18			vendredi 22		
	S14	samedi 23			vendredi 29		
AOUT	S16	mercredi 3			mardi 16		
	S36				mardi 9		
	S42	mardi 17			dimanche 21		
	S45				jeudi 25		
NATIONAL							
JUILLET	S1	lundi 11	mardi 12		jeudi 21	vendredi 22	
	S2	mardi 12	mercredi 13		Jeudi 28	vendredi 29	
	S3	samedi 23	dimanche 24				
AOUT	S4	mercredi 3	jeudi 4		lundi 15	mardi 16	
	S5	vendredi 5	samedi 6		mercredi 24	jeudi 25	
	S6	mercredi 17	jeudi 18		vendredi 26	vendredi 27	

Les dates en rouge indiquent que vous voyagez avec les enfants

*Après avoir validé votre absence avec votre chef de service, la demande de détachement, **en dehors de votre période de congés**, est formulée par la CAS auprès de votre entreprise qui la validera et acceptera de prendre en charge **1 journée** au titre du convoi. Le 2^{ème} jour sera à poser en congés.

Pour un premier convoi, vous serez **obligatoirement accompagné par un convoier expérimenté.

MERCI !

Date et signature :